EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Sylvie ALAMARGOT, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Pascale LACORRE, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne-Marie SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 - 047: DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice – présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui – ci.

Monsieur le Président propose que le nombre de vice-président soit de huit conformément à l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve que le nombre de vice - présidents de la Communauté de Communes de Noblat soit de huit.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 09 avril 2008

<u>Certifié exécutoire</u> Reçu à la Préfecture le :

Publié ou notifié

Le:

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture



Objet de l'acte :

Détermination du nombre de vice-présidents

Date de transmission de l'acte :

11/04/2008

Date de réception de l'accusé

11/04/2008

de réception :

Numéro de l'acte :

2008-047 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20080409-2008-047-DE

Date de décision :

09/04/2008

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees